



Ordre du jour

Conseil Municipal du 17 décembre 2021

dans le cadre de la loi sur l'Etat d'urgence sanitaire

Le public sera accueilli dans le respect et la limite des règles sanitaires liées au COVID 19 toujours en vigueur.

RETRANSMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DIRECT

1. Appel Nominal
2. Désignation du Secrétaire de Séance
3. Approbation du procès-verbal - compte-rendu de la séance du 25 novembre 2021
4. Finances - Budget Ville – Exercice 2021 – Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables
Approbation

Lorsqu'une créance est irrécouvrable en raison de la disparition ou de l'insolvabilité du débiteur, le Conseil Municipal est habilité à autoriser son admission en non-valeur (créance impossible à recouvrer ou somme modique).

Il peut le faire au vu de l'état des produits non recouverts transmis par la Comptable du Trésor dans lequel ce dernier démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement.

Un état produit par le Comptable Public, arrêté à la date du 26 novembre 2021 (liste n° 4714710312), vient d'être adressé à la commune (consultable en Mairie) et il convient d'approuver le montant total des pièces irrécouvrables présentées en admission en non-valeur soit la somme de 5.246,68 € dont le détail est le suivant :

Redevances & droits des services à caractère culturel – Arts Plastiques	150,40 €
Redevances & droits des services à caractère culturel - Maison de la musique et de la danse	151,00 €
Redevances & droits des services à caractère culturel - Médiathèque	69,05 €
Centre Municipal de Santé - consultations et soins externes	3.634,40 €
Crèches	168,33 €
Restauration scolaire	458,52 €
Centre aéré - Autres activités pour les jeunes	195,46 €
Reversements sur salaires	51,50 €
Droits de stationnement et location voie publique	368,02 €
TOTAL	5.246,68 €

Les créances en résultant sont imputées au budget de la Ville au compte 6541 (créances admises en non-valeur).

Enfin, il convient de préciser que cette procédure consiste à opérer à un apurement comptable et ne dégage pas la responsabilité du Comptable public. L'admission en non-valeur prononcée par le Conseil Municipal ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites. Cette décision n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune ».

5. Finances -Budget Ville – Exercice 2021 – Provisions pour créances douteuses – Approbation

Lorsque des créances présentent un risque d'irrécouvrabilité, il est préconisé de constituer une provision. La constitution d'une provision pour la dépréciation des comptes de redevables permet de prendre en compte l'incidence des décisions d'admission en non-valeur lorsque par exemple, l'issue des poursuites engagées pour tenter de recouvrer une créance est incertaine (surendettement, liquidation judiciaire, poursuites infructueuses...).

Considérant le montant des créances considérées comme douteuses par la Commune à savoir le montant des titres de recettes dont le recouvrement semble incertain et paraît compromis ce qui fait ressortir le montant total estimé du risque de non-recouvrement à la somme de 63.385,41 €.

La Ville ayant déjà constitué au 31 décembre 2020 une provision pour dépréciation des comptes de redevables à hauteur de 108.815,19 €, il convient de procéder, sur l'exercice 2021, à une réduction en constatant une reprise de provision pour la différence, soit la somme de 45.429,78 €.

Par délibération du 21 octobre 2021, la ville a opté à nouveau pour le régime optionnel des provisions, à savoir une budgétisation totale.

Dans ce cas de figure, les écritures d'ajustement des provisions constituent des opérations d'ordre budgétaires entre sections. En cas de reprise sur provisions, l'ajustement est retracé d'une part en recette de la section de fonctionnement, au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » au compte 7817 « Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants » et d'autre part en dépenses de la section d'investissement, au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » au compte 4912 « Provisions pour dépréciation des comptes de redevables ».

6. Finances -Budget Ville – Exercice 2021 – Prime d'assurance versée pour garantie « dommages ouvrages » sur chantier de rénovation du GS François Peatrik – Etalement de la charge Approbation

Afin de couvrir la Commune contre les éventuels désordres qui pourraient survenir après la réception du Groupe Scolaire François Peatrik, la Commune a conclu un marché d'assurance dommages ouvrage notifié le 13 août 2021 avec le groupement composé de DIOT Immobilier courtage et solutions (intermédiaire) et AVIVA ASSURANCES (assureur) pour un montant de 173.279,61 € TTC.

Or l'Instruction budgétaire et comptable M14 permet aux collectivités territoriales d'étaler sur une durée de cinq ans, par opération d'ordre budgétaire, certains frais affectant plusieurs exercices et en particulier ceux se rapportant au coût d'entrée de biens dans leur patrimoine. Il est ainsi possible, dans un souci de meilleure gestion, de répartir sur plusieurs exercices l'impact budgétaire du paiement intégral de la prime d'assurance citée plus haut et relative à l'exécution des travaux de reconstruction du groupe scolaire.

Le mécanisme de l'étalement consiste à transférer en investissement la charge inscrite en fonctionnement et à reprendre, par application du principe de la dotation aux amortissements, la fraction de cette charge revenant à l'exercice.

Sur la base de ces informations, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'étalement de la charge comptable correspondant à la prime d'assurance dommages ouvrage du Groupe Scolaire François Peatrik et d'avaliser les écritures d'étalement de cette charge.

7. Finances - Budget Ville – Exercice 2021 – Décision modificative – Approbation

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser un certain nombre de transferts et ouvertures de crédits, liés à des ajustements de fin d'exercice.

Cette Décision Modificative se caractérise par la seule présentation d'opérations d'ordre, c'est-à-dire sans mouvement de fonds. Il convient de préciser que pour les deux premières détaillées ci-dessous, les traitements mis en œuvre sont également présentés dans des points spécifiques soumis au présent Conseil.

Sont ainsi ouverts les crédits autorisant la passation des écritures suivantes :

- Reclassement du cout de la prime d'assurance « Dommages-Ouvrage » souscrite dans le cadre des travaux de reconstruction du groupe scolaire François Peatrik soit 173.280€ (compte 4812 « Charges à répartir – Frais d'acquisition des immobilisations » / compte 791 « Transfert de charges de gestion courantes ») et son étalement sur cinq ans par la voie d'une dotation aux amortissements à hauteur de 34.700€ (compte 6812 « Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir » / compte 4812 « Charges à répartir – Frais d'acquisition des immobilisations »),
- L'ajustement en réduction de la provision pour créances douteuses (compte 4912 « Provisions pour dépréciation des comptes de redevables » / compte 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ») pour un montant de 45.450€,
- Le reclassement à hauteur de 3 millions d'euros des frais d'études (compte 2031) ayant été suivis de réalisations et qu'il convient d'affecter au compte de travaux en cours (compte 2313),
- Le complément à hauteur de 1.000€ des crédits prévus pour la reprise échelonnée des subventions d'investissement (compte 13913 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables » / compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat »),
- L'anticipation du remboursement des avances versées dans le cadre des marché publics en fonction de l'avancement de leur exécution financière, leur montant est estimé empiriquement à 2.000.000 € (compte 2313 « Travaux en cours » / compte 238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles »).

Enfin on précisera que les opérations affectant à la fois la section de fonctionnement et celle d'investissement trouvent leur équilibre dans l'ajustement du montant affecté au virement de la section de fonctionnement à destination de la section d'investissement à hauteur de 185.030 € (Chapitres 021 et 023).

8. Finances - Budget Ville – Exercice 2022 – Avances à différentes associations et établissements publics locaux – Autorisation

L'ensemble des crédits figurant sur la délibération est prévu aux comptes 6574, 657362, 657361, et ne peut faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision d'attribution au moment du vote du budget primitif.

Il est néanmoins permis au Conseil Municipal d'intervenir avant le vote du budget primitif.

Cette délibération permettra aux différentes associations et établissements publics locaux (Centre Communal d'Action Sociale, Caisse des Ecoles) de continuer leurs activités sans interruption de trésorerie (paiement de salaires, achat de fournitures, poursuite des activités, etc...).

9. Finances - Budget ville - Exercice 2022 - Engagement des dépenses avant le vote du budget primitif Autorisation

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le projet de délibération ci-joint pourra notamment permettre, en début d'exercice 2022, le mandatement de travaux (chapitre 21 ou 23), d'acquisitions (chapitre 21), de frais d'études ou de logiciels (chapitre 20) ou de dépenses dans le cadre d'une comptabilité distincte rattachée (45) assurant ainsi la continuité du Service Public.

L'ensemble des crédits engagés ou mandatés seront repris dans le cadre du budget primitif 2022 (vote par nature et par chapitre).

10. SEMPRO - Comptes exercice 2020 - Rapport des administrateurs de la commune, approbation des comptes certifiés et bilan des opérations foncières – Approbation

L'objet de ces délibérations est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, le rapport de gestion et les comptes de la SEMPRO, au titre de l'exercice 2020.

En vertu de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il incombe aux administrateurs de la SEMPRO, la Commune par l'intermédiaire de ses représentants, membres du Conseil Municipal, de présenter au Conseil Municipal les rapports d'activités de la SEMPRO et du groupe SEMPRO faisant ressortir en particulier l'état des finances de la SEM. Pour la parfaite information des conseillers municipaux, les comptes détaillés viennent reprendre l'ensemble des éléments expliqués dans le rapport d'activité.

Les rapports de gestion annexés qui ont été présentés à l'assemblée générale des actionnaires de la SEMPRO, constituent le rapport annuel des administrateurs, membres du Conseil Municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité de la SEMPRO pour l'exercice 2020 et d'approuver les comptes de l'exercice 2020.

11. SPL Sud-Ouest 92 - Comptes exercice 2020 - Rapport des administrateurs de la commune, approbation des comptes certifiés et bilan des opérations foncières – Approbation

La Société Publique Locale (SPL) Sud-Ouest 92 est compétente pour réaliser, conformément aux articles L. 1531-1 du CGCT et aux articles L.221-1 et L.221-2, toutes les opérations qui y sont prévues et ce, conformément à ses statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2021 a examiné le rapport de gestion de la SPL Sud-Ouest 92 établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2020.

En vertu de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il incombe aux administrateurs de la SPL Sud-Ouest 92, la Commune par l'intermédiaire de ses représentants, membres du Conseil Municipal, de présenter au Conseil Municipal les rapports d'activités de la SPL Sud-Ouest 92 faisant ressortir en particulier l'état des finances de la SPL Sud-Ouest 92 et le compte-rendu de l'action confiée par la Commune à la SPL par la convention d'intervention foncière et de construction. Pour la parfaite information des conseillers municipaux, les comptes détaillés viennent reprendre l'ensemble des éléments expliqués dans le rapport d'activité.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité de la SPL Sud-Ouest 92 pour l'exercice 2020 et d'approuver les comptes de l'exercice 2020.

12. Service Public - Parking souterrain du Cœur de Ville - Rapport d'activité du délégataire Q PARK Exercice 2020

La Ville du Plessis-Robinson, par le traité de concession du 25 mai 1999 modifié par différents avenants, au nombre de 9, a confié la gestion du stationnement du Cœur de Ville, à la Société Q PARK (OMNIPARC) pour une durée de 30 ans.

Conformément à la convention de concession, et en application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit, chaque année, un rapport d'exploitation.

La Commission Consultative de Service Public réunie le 2 décembre 2021 a examiné ce document en application de l'article précité.

La fréquentation du parc est largement concentrée sur la tranche gratuite.

Les principaux éléments du rapport d'activité concernant l'année 2020 sont les suivants :

- La crise sanitaire sans précédent de l'année 2020 aura eu la conséquence principale de la chute drastique de l'activité malgré une ouverture du parking durant toute l'année,
- Il est rappelé que le parking comporte 212 places réparties sur 4 niveaux. Il est ouvert tous les jours de la semaine de 7h à 22h et accessibles aux abonnés 24h/24,
- 3 personnes en assurent la gestion dont 1 responsable, 1 adjoint au responsable et 1 agent d'exploitation,
- Les clients attribuent une note de satisfaction globale moyenne de 7,9/10. Ils sont 88 % à donner une note supérieure ou égale à 8. De même le taux de recommandation est très satisfaisant puisque plus de 98 % de la clientèle sont prête à recommander le service (80 personnes interrogées entre octobre et décembre 2020).

Les faits marquants de l'exercice 2020 sont les suivants :

Manifestations et grèves au mois de janvier (réforme des retraites),
Confinement de mi-mars à mi-mai puis de novembre à mi-décembre,
Mise en place d'un couvre-feu à 18h00 à partir du mois de décembre,
Remplacement du responsable de centre,

- Le total des produits s'élève à 586,6 K€ HT contre 596,9 K€ HT en 2019 soit une baisse de -2% du Chiffre d'affaire pour un total de - 10,2 K€ HT. Malgré ce recul, le résultat net comptable s'améliore de + 6,1 % (soit + 8,7 K€ HT).
- Les recettes du parc sont composées à 50,4% de recettes abonnés, 13,1 % de recettes horaires et 36,5 % d'autres recettes.
- Dans le détail, les recettes « horaires et assimilées » affichent une forte baisse de - 17 % soit - 16,3 K€ HT par rapport à 2019, du en partie aux confinements successifs, à la mise en place de couvre-feux ou le télétravail qui ont entraîné une baisse de la fréquentation du parking.
- Dans le même temps on observe une progression des recettes « abonnés » de + 2 % soit 5,3 K€ HT. Cette évolution s'explique par la progression du nombre d'abonnement sur la majeure partie de l'exercice.

Le résultat net de ce parking est positif, 151 400 € (151,4 K€ H) en 2020 contre 142 600 € (142,6 K€ HT) en 2019.

Variation en valeur : 8,7 K€ HT - variation en pourcentage : 6,1 %

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2020, consultable dans son intégralité, à la Direction Générale des Services.

13. Service Public - Marché Communal - Rapport d'activité du délégataire MANDON - Exercice 2020

Par traité de concession du 21 mai 1991 ainsi que ses différents avenants modificatifs, la Ville du Plessis-Robinson a confié à la Société EURL MANDON, l'exploitation du marché de détail.

Conformément au traité et en application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire produit, chaque année, un rapport annuel d'exploitation joint en annexe.

La Commission Consultative de Service Public réunie le 2 décembre 2021 a examiné ce document, en application de l'article L 1411-3 du Code précité.

Les principaux éléments du rapport d'activité concernant l'année 2020 sont les suivants :

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la crise sanitaire de la Covid 19 et a eu un lourd impact sur le marché du Plessis-Robinson. Par décret du 16 mars 2020, le Gouvernement a mis en place un confinement national et restreint la tenue des marchés aux seuls produits alimentaires.

Au 23 mars, le marché était entièrement fermé et un drive a été mis en place par la municipalité, innovation remarquable qui a fait école et dont on doit se féliciter tant cela a contribué au soutien de notre marché et de ses commerçants.

A compter du 19 mai, le marché a ensuite pu rouvrir ses portes aux alimentaires dans un premier temps puis à compter du 21 juin le marché a pu retrouver son fonction normale avec toutefois le respect des protocoles sanitaires.

L'évolution de la crise sanitaire a entraîné un second confinement en octobre 2020. Seuls les produits alimentaires étaient tolérés avec l'exception pour les fleuristes jusqu'au 1er novembre.

Cette crise inédite a eu des impacts significatifs sur le recrutement de nouveaux commerçants et la fréquentation par la clientèle.

- Le marché se tient tous les mardis, vendredis et dimanches matin et accueille :

En moyenne 80 commerçants abonnés alimentaires et non alimentaires (72 abonnés alimentaires)
Environ 40 commerçants volants en moyenne :

- 29 les mardis,
- 38 les vendredis,
- 54 les dimanches,

- La clientèle du marché vient de la Ville mais aussi des communes avoisinantes, elle est plus nombreuse le week-end,

- 6 employés travaillent sur le marché : le placier, 4 balayeurs et 1 dame d'entretien jusqu'au 18 août 2020 pour cette dernière (masse salariale 94 322 € contre 105 692 € en 2019 charges sociales incluses). A noter que 11 personnels supplémentaires sont venus se « greffer » aux employés habituels pour assurer le respect des gestes barrières et veiller au filtre des flux de clientèle.

- Les produits du marché se sont élevés à 1 410 181 € (1 544 481 € en 2019), dont 568 403 € de recettes « commerçants » (760 786 € en 2019),

- Le résultat net, après déduction de l'ensemble des charges (personnel, loyers, assurances, entretien, impôts et taxes...) est de 111 673 € contre 175 526 € en 2019 (soit 55 836,50 € contre en 2019 : 87 763 € redevance complémentaire),

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2020, consultable dans son intégralité, à la Direction Générale des Services.

14. Service Public – Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication - Rapport d'activité - Exercice 2020

Énergie et numérique sont des services publics essentiels pour la vie quotidienne des habitants et des entreprises. Dans ces secteurs ouverts à la concurrence, les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer pour garantir un service public local de qualité, ouvert à tous, dans un souci d'aménagement du territoire et de développement durable.

Créé en 1924 pour assurer la distribution d'électricité, le SIPPAREC a élargi progressivement son champ d'action aux énergies renouvelables, mais aussi aux réseaux et services numériques pour aider les collectivités à relever les défis de la transition énergétique et numérique.

Aujourd'hui, 117 collectivités dont la Ville du Plessis-Robinson, sont adhérentes à une ou plusieurs de ses compétences : électricité (84 adhésions), énergies renouvelables (80 adhésions), réseaux numériques (91 adhésions). Compétences qui, dans un contexte de mutation énergétique et numérique, sont étroitement liées et participent à la construction de la ville connectée.

Le SIPPAREC est le partenaire des Collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques en matière d'énergie et de numérique.

La garantie d'une distribution et d'une fourniture d'électricité de qualité

- Première concession de France en nombre de clients avec 5% de la consommation électrique nationale et 3,6 millions d'habitants desservis par la concession électricité,
- 84 collectivités adhérentes à la compétence électricité,

Le SIPPAREC, premier partenaire public des collectivités en Ile-de-France pour la production des énergies renouvelables

- 80 collectivités adhérentes à la compétence développement des énergies renouvelables dont le Plessis-Robinson.

Le SIPPAREC, acteur public du très haut débit

- Avec les réseaux d'initiative publique, le SIPPAREC a initié un aménagement progressif et équilibré de son territoire, pour permettre l'accès de tous –citoyens, établissements publics, entreprises- au très haut débit. 91 collectivités y sont adhérentes dont notre Commune.
- Le SIPPAREC propose aux collectivités adhérentes des outils, afin de favoriser l'arrivée du très haut débit. C'est le cas du Plessis-Robinson qui bénéficie du service de gestion de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODPD) due par les opérateurs télécom.

Le SIPPAREC, porte d'entrée vers la « ville intelligente »

Par ses interventions, le SIPPAREC vise à améliorer la qualité des réseaux, accroître la production d'énergies locales et à développer des services innovants mutualisés et plus efficaces au service des collectivités.

Le SIPPAREC, la mutualisation au service des projets des collectivités

Le SIPPAREC accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques dans les domaines des énergies et du numérique. La mutualisation dans le cadre intercommunal permet une plus grande efficacité et un aménagement équilibré du territoire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité pour l'exercice 2020, consultable dans son intégralité à la Direction Générale des Services et sur le site internet du SIPPAREC.

15. Service Public – Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne - Compte rendu d'activité - Exercice 2020

Le SIFUREP, syndicat mixte créé en 1905, a pour missions d'organiser, gérer et contrôler le service public funéraire pour le compte de 106 collectivités sur un territoire de plus de 4 millions d'habitants.

I. Les missions du SIFUREP

Le SIFUREP :

- gère le service extérieur des pompes funèbres via un contrat de délégation de service public attribué à OGF pour 6 ans depuis le 1er janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- assure la gestion de 7 équipements funéraires par gestion déléguée :
 - 5 crématoriums : Mont-Valérien à Nanterre, Val de Bièvre à Arcueil, Parc à Clamart, Champigny-sur-Marne et Montfermeil ;
 - 2 chambres funéraires : Nanterre et Montreuil ;
- assiste et conseille les collectivités en matière de législation funéraire et les représente devant les autorités concernées ;
- aide les collectivités dans la gestion de leur cimetière avec la centrale d'achat et la compétence « cimetières » qui permet aux villes qui le souhaitent de lui transférer la gestion du cimetière ;
- mène une enquête annuelle sur les tarifs des cimetières diffusée à toutes les communes adhérentes.

2. Les faits marquants de l'année 2020

Une année bouleversée par la covid 19

La mortalité a été exceptionnellement importante en 2020 avec près de 669 000 décès toutes causes confondues, soit 56 000 décès de plus qu'en 2019 (+9%).

Une telle hausse de la mortalité n'a pas été enregistrée en France depuis 70 ans.

Cette hausse a été très inégale selon les territoires, et l'Ile-de-France a été la région métropolitaine la plus touchée par le surcroît de mortalité, avec une augmentation de 20% des décès par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. Cet excès de mortalité a été particulièrement fort au printemps (+85%) et plus contenu à l'automne (+21%).

Une refonte complète du site internet

Ce site s'adresse en priorité aux communes d'Ile-de-France, public et territoire d'intervention du SIFUREP. Mais c'est aussi un canal de communication où particulier, opérateurs funéraires, associations et partenaires peuvent trouver des informations utiles pour être mieux informés sur les étapes, procédures et services à solliciter pour l'organisation d'obsèques.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité pour l'exercice 2020, consultable dans son intégralité à la Direction Générale des Services et sur le site internet du SIFUREP.

16. Service Public – Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France - Rapport d'activité – Exercice 2020

Créé en 1904, le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) fédère 185 communes, soit 5,6 millions d'habitants pour la compétence service public de la distribution du gaz. 63 communes, représentant 1,4 million d'habitants, lui ont également délégué le service public de la distribution de l'électricité. C'est ainsi le plus important syndicat d'énergie en France.

Il est présidé par Jean-Jacques Guillet, Maire de Chaville, réélu le 14 septembre 2020.

La commune du PLESSIS-ROBINSON est adhérente au syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF), pour la compétence gaz.

En l'application de l'article L. 5211 -39 du code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser, chaque année, à chaque commune adhérente, un rapport d'activité, lequel doit faire l'objet d'une communication par le Maire au cours d'une séance du Conseil Municipal.

Le rapport d'activité 2020 en quelques lignes et chiffres :

LE SIGEIF ACTEUR PUBLIC DE L'ÉNERGIE

Le Sigeif assure une mission de service public pour l'organisation et le contrôle de l'acheminement de l'énergie en Île-de-France. Il fédère 185 collectivités adhérant à la compétence gaz (5,6 millions d'habitants – environ 1,2 millions de clients), dont 63 adhèrent aussi à la compétence électricité (1,4 millions d'habitants – 707 800 clients). De plus, il coordonne un groupement d'achats de gaz et de services d'efficacité énergétique pour le compte de 475 membres. Pionnier de la mobilité durable (GNV et électrique), il s'engage aujourd'hui dans la production de biogaz e.

CONCESSIONS GAZ ET ÉLECTRICITÉ

Le Sigeif contrôle et évalue la bonne exécution des missions confiées aux concessionnaires GRDF, Enedis et EDF Commerce pour améliorer la qualité d'acheminement du gaz et de l'électricité.

- CONTRÔLE DE LA CONCESSION GAZ

À la fin 2020, le linéaire des canalisations de gaz naturel desservant les 185 collectivités membres du Sigeif s'élevait à 9 463,2 km, soit près de 5 % du réseau national.

- CONTRÔLE DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

Long de 5 169 km, le réseau basse tension (BT) se divise en trois catégories : les canalisations souterraines (75,7 %), les lignes aériennes en fils conducteurs nus (10,2 %) et les lignes aériennes en torsadé (14,1 %). En 2020, le réseau basse tension s'est accru de 21,8 km.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Sigeif participe à la modernisation de l'éclairage public et procède à l'enfouissement des lignes aériennes électriques basse tension sur son territoire. Ainsi, il sécurise et améliore durablement la qualité de l'environnement dans les villes.

LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Pour aider les communes à optimiser leur facture d'énergie, le Sigeif leur fournit des outils adaptés à la connaissance de leur patrimoine et à la maîtrise de leur consommation énergétique. De plus, il leur apporte un appui financier à la prise de décision ou à l'acquisition d'équipements performants.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Sigeif contribue au développement du solaire photovoltaïque et à la valorisation des déchets organiques.

LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES

Le gaz naturel véhicule (GNV) est le premier carburant alternatif au monde, il est une alternative au diesel, notamment pour les flottes de poids lourds et d'utilitaires pour lesquels il n'y a pas encore de solution électrique satisfaisante. En France, le développement de ce carburant se heurte à un manque de stations-service et à une offre limitée de véhicules.

le Sigeif a créé la Sem Sigeif Mobilités pour construire un réseau d'une dizaine de stations GNV/bio-GNV en Île-de-France.

2020 a été l'année de bascule du marché des véhicules électriques (VE) et hybrides rechargeables (VHR). Leurs ventes ont été respectivement multipliées par trois et quatre pour représenter 10 % du marché automobile tricolore. En 2020, le parc français s'est accru de 194 730 véhicules électriques et hybrides rechargeables, soit 125 264 de plus qu'à la même période en 2019. Pour faire face à ce développement, il est nécessaire de multiplier le nombre de points de recharge, tant sur la voie publique que dans le domaine privé, qui restent, encore aujourd'hui, le maillon faible de cet écosystème.

Le Sigeif offre un service « clés en main » pour l'installation, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), il aide ainsi les communes à contribuer à l'essor de la mobilité électrique sur leur territoire.

LES CHIFFRES CLE DE LA CONCESSION GAZ

Un réseau de mieux en mieux sécurisé grâce à l'utilisation systématique du polyéthylène pour les canalisations. Il a progressé de 43 km en 2020.

Longueur du réseau : 9 463 km / 5 % du réseau national (9435 km en 2019).

Nombre de clients desservis : 1 182 657, pour 24 696 GWh de gaz acheminés.

Âge moyen des canalisations : 30,1 ans.

Nature des réseaux de distribution : 58,3 % en polyéthylène, soit 5 517 km sur un linéaire total de 9 463 km.

Surveillance et intégration des conduites montantes : À la fin 2020, le parc des conduites montantes s'établit à 102 482, contre 102 195 en 2019. 48 744 (soit 47,6 %) appartiennent encore aux propriétaires des immeubles. Leur entretien est assuré par GRDF.

En 2020, près de 257 reprises de conduites montantes en concession ont été réalisées. Valeur brute des ouvrages : 2 093 M€.

Valeur nette réévaluée des ouvrages : 1097,9 M€. Investissements : - Adaptation et sécurisation des ouvrages : 36,8 M€. - Développement du réseau : 15,3 M€

LES RECETTES ET LES DEPENSES

Le Syndicat ne perçoit aucune recette fiscale. La majeure partie de ses ressources est issue des redevances versées par ses concessionnaires, dans le cadre des conventions de concession, respectivement signées le 21 novembre 1994 pour le gaz et le 18 octobre 2019 pour l'électricité. À ces redevances s'ajoutent les cotisations des membres du groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique, le produit de la TCCFE – reversé aux communes –, la récupération des frais de maîtrise d'ouvrage.

Toutes sections confondues, l'exécution du budget 2020 – y compris les excédents constatés fin 2019, qui s'élèvent à 3,71 millions d'euros – fait apparaître un total de 46,6 millions d'euros de recettes.

En 2020, les produits du budget se déclinent en trois volets :

- LES REDEVANCES DE FONCTIONNEMENT : 4,72 MILLIONS D'EUROS
- LA REDEVANCE D'INVESTISSEMENT ÉLECTRICITÉ : 2,83 MILLIONS D'EUROS
- LES AUTRES RECETTES : 35,34 MILLIONS D'EUROS

Dans la section de fonctionnement de son budget, les dépenses se répartissent principalement entre les charges liées à l'activité du Syndicat et le reversement aux communes du produit de la TCCFE. En

investissement, ces dépenses concernent la réalisation des travaux d'enfouissement, la production d'énergies renouvelables, la pose d'IRVE et diverses subventions versées aux communes adhérentes. En 2020, le montant total des dépenses s'élevait à 35,52 millions d'euros (« reste à réaliser » inclus).

Fin 2020, le résultat net s'élève à 3,54 millions d'euros.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité pour l'exercice 2020, consultable dans son intégralité à la Direction Générale des Services et sur le site internet du SIGEIF.

17. Service Public – Petite enfance – Crèches Privées – Rapport d'activité du groupe Babilou crèche « Les Etoiles de Mer » – Exercice 2020

Par convention du 21 février 2008, la Ville du Plessis-Robinson a réservé à la Société Ronde des Crèches, cinquante berceaux à la crèche « Les Etoiles de Mer ».

Vu l'avenant n°1 approuvé par la délibération n°09.97 du 15 octobre 2009, relatif à la réservation d'une place supplémentaire au sein de l'établissement, portant ainsi le nombre de places réservées à 51,

Vu l'avenant n°2 approuvé par la délibération n° 2011.52 du 17 juin 2011, relatif à la modification du 3^{ème} paragraphe de l'article 6.2 de la convention de réservation de places avec la SARL « La Ronde des Crèche »,

Vu l'avenant n°3 approuvé par la délibération n°2013.124 du 19 décembre 2013, relatif au transfert de convention de réservation de place de la SARL « La Ronde des Crèches », du groupe BABILOU, à la société EVANCIA,

Conformément au marché 2017-028, approuvé par la décision-Dajag-MP-2017-071 du 28 juillet 2017, la Ville du Plessis-Robinson a réservé à la société EVANCIA BABILOU, cinquante et un berceaux à la crèche « Les Étoiles de Mer ».

Conformément à la convention et en application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société EVANCIA BABILOU, produit, chaque année, un rapport annuel d'exploitation.

Les principaux éléments du rapport d'activité concernant **l'année 2020** sont les suivants :

~ Présentation du Groupe Babilou :

- En 2003, création du groupe Babilou Family. A ce jour Babilou en France c'est 450 structures en propre et 1900 structures réseau, 47 000 berceaux et 5500 collaborateurs en France. Depuis sa création, Babilou accompagne les familles afin de les aider à concilier vie professionnelle et vie familiale.
- Le groupe a fait du développement de l'enfant une priorité, tout comme les innovations qui permettent d'améliorer la qualité du service. Babilou s'engagement également dans une démarche d'amélioration continue avec le déploiement de sa démarche Qualité, Sociétal et environnementale.
 - **L'ensemble des crèches est audité une fois par an selon un référentiel ELSA (Environnement Ludique Sécurisé et Apprenant)** contenant plus de 500 points de contrôle de la qualité des accueils Babilou autour de 6 thématiques. Ce label **ELSA** est donné pour 3 ans, surveillé par un audit chaque année et amène un plan d'amélioration continue par crèche.
 - Le Groupe Babilou continue son **engagement sociétal et sa politique développement durable** avec des actions autour de l'alimentation, l'hygiène et le matériel pédagogique (100% des produits d'entretien éco-labellisés, politique d'achat bio et green pour les couches, les petits

pots, le lait infantile etc....). Le groupe a aussi révisé son Plan de Maitrise Sanitaire (PMS) avec un médecin hygiéniste en sécurisant les pratiques d'hygiène alimentaire et en réduisant le gâchis alimentaire.

- Le Groupe Babilou a mis en place en septembre 2020 le **Dispositif Accueil inclusif** afin d'augmenter leur offre d'accueil pour les enfants porteurs de handicap et afin d'améliorer le repérage précoce des situations de handicap des enfants accueillis en crèche.
- En 2020, face à la crise sanitaire qu'à traversé le pays, le Groupe BABILOU, en s'appuyant notamment sur l'expérience des 20 crèches réquisitionnées pendant le confinement a **déployé le programme « TOUS PROTEGES – TOUS EN SECURITE »** qui réunit tous les moyens, outils et protocoles qui permettent d'accueillir les familles dans un contexte sanitaire sensible en maintenant notre exigence de haute qualité éducative

- Présentation de la crèche Babilou, les Étoiles de Mer :

- **Une capacité (agrément) de 55 berceaux**, située au 20-22 avenue de la Libération au Plessis-Robinson,
- La surface totale de la structure est de 750m², avec un jardin de 500m²,
- L'amplitude horaire de 12h (ouverte de 7h à 19h),
- Les produits alimentaires sont en livraison brute et cuisinés sur place.
- **Les chiffres clés de la crèche Babilou Les Etoiles de Mer :**
 - 118 familles accueillies dont 90 familles de la ville du Plessis-Robinson, soit 10 de plus qu'en 2019.
 - Le tarif horaire moyen de la crèche est de 2,21 €,
 - 20% des familles robinsonnaises ont un taux horaire <1€.
 - La moyenne annuelle des ressources des familles s'élève à 4 926,80 €.
 - La crèche a été ouverte 181 jours en 2020 avec un taux d'occupation de 46,1% ;
 - Une moyenne de contrat de 5h30 par jour.
 - Aucune réunions/ateliers n'ont eu lieu en 2020 à cause de la crise sanitaire
 - Cette année aucun enfant était porteur d'un handicap.

- Présentation du personnel :

- La crèche des Étoiles de Mer est composée d'une équipe de 19 professionnelles dirigées par une directrice infirmière puéricultrice (6 sont au rang 1 soit un taux de diplômé de 31,6%). Un plan d'action de recrutement de professionnelles diplômées est mis en place.
- Les vacances avec un médecin (présence de 4h/mois) et un psychologue (présence de 12h/mois).

- La formation :

- Suite aux entretiens professionnels annuels réalisés avec chacun des agents, il est décidé **un plan de formation annuel composé de 1 ou 2 actions par agent.**
- Par ailleurs, la crèche a organisé **2 journées pédagogique pour l'ensemble de l'équipe :**
 - Une journée le 24 août 2020 consacrée à des formations en Hygiène et Sécurité avec une revue des protocoles médicaux, des protocoles sécurité mais aussi un exercice d'évacuation et un exercice de mise à l'abri. L'après-midi de cette journée est consacrée à la rédaction de la feuille de routes (notamment autour de la période familiarisation) de la crèche pour l'année à venir, la revue du bâtiment et l'aménagement des espaces d'accueil.
 - Une journée le 11 novembre 2020 consacrée au projet pédagogique et un travail tout particulier autour du développement du langage chez le jeune enfant.

- **1 semaine sécurité est organisée en septembre et en fin d'année** aux fins de réaliser l'audit de sécurité et d'évacuation de la crèche. Durant ces semaines thématiques les équipes doivent avoir revus les éléments de l'exercice de confinement (préparation de la malle, vérification du matériel) et avoir fait l'exercice de confinement.
 - **Des échanges de pratiques entre professionnels sont organisés chaque mois** (réunion entre paires adjointes, réunion entre pairs EJE).
 - **14 agents se sont formés à l'Ecole Centrale de Puériculture achetée par le Groupe Babilou en 2017** (soit en formation initiale, soit des professionnelles en VAE envoyée par la crèche), des formations au sein même des équipes pour fédérer autour du projet d'établissement et des professionnelles formées en continu pour accompagner aux mieux les jeunes enfants.
- ~ L'organisation des locaux :
- La structure est divisée en 3 sections qui s'organisent autour d'une salle de vie, d'une salle de change et de dortoirs.
 - Cette année les professionnelles ont travaillé sur l'accueil des familles et des enfants, le langage et la cohésion d'équipe.
- ~ La sécurité :
- Les deux **exercices évacuations incendie ont eu lieu en mai et en septembre 2020.**
 - **L'exercice de confinement a eu lieu en décembre 2020.**
 - **L'entretien et la maintenance des locaux a été réalisé dans les temps** (aires de jeux, extincteurs, alarmes, dératisation, prélèvement bactériologiques, bac à graisse, VMC, électricité et les appareils de cuisson).
- ~ Les actions phares de l'année 2020 à la crèche les Etoiles de Mer :
- **L'accueil et la familiarisation ont été repensés** avec la volonté d'effectuer des séparations qu'au cours de la deuxième semaine de familiarisation. L'enfant peut ainsi se sécuriser en toute confiance en présence de sa figure d'attachement
 - Les professionnelles sont invitées à **repenser les activités en petits groupes (3 à 5 enfants)** afin de favoriser le développement du langage chez l'enfant et la confiance en soi.
 - **L'aménagement de l'espace des petits-bébés a été inversé** avec celui des grands-bébés afin de faciliter l'accès à la biberonnerie.
 - **Chez les Moyens, l'équipe a mis en place l'endormissement échelonné**, les enfants peuvent se reposer en fonction de leur besoin et rythme.
 - **Chez les Moyens, en partenariat avec la Médiathèque Jean d'Ormesson de la ville du Plessis-Robinson**, des temps de lecture sont proposés aux enfants et un déplacement à la Médiathèque est organisé tous les jeudis.
- ~ La satisfaction des familles :
- **L'enquête de satisfaction Globale 2020 pour la crèche les Etoiles de Mer est de 6,5/10 avec un taux de recommandation de 67%.** En 2020, un changement de Direction a été opéré (pour information la note 2021 : 7,1/10 et le taux recommandation est de 74%)
- ~ Conclusion et perspective pour 2021 :
- Une année 2020, tout le monde a dû se familiariser à de nouvelles pratiques et une organisation différente.
 - Pour 2021, la priorité est de stabiliser l'équipe tout en continuant à favoriser la cohésion entre les collaborateurs.
Poursuivre l'objectif de garantir un accueil de qualité pour les familles et enfants.

Le rapport d'activité sera annexé à la présente délibération.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité pour l'exercice 2020, consultable dans son intégralité à la Direction Générale des Services.

18. Service public - Petite enfance - Crèches Privées - Rapport d'activité du groupe Babilou crèche "Les Petits Mariniers" - Exercice 2020

Par convention du 15 septembre 2004, approuvé par la délibération n° 08.119 du 9 octobre 2008, la Ville du Plessis-Robinson a réservé à la Société EVANCIA BABILOU, vingt berceaux à la crèche « Les Petits Mariniers ».

Vu l'avenant n°1 approuvé par la délibération n° 05.129 du 27 octobre 2005, relatif à la simplification du calcul de la participation financière de la ville de la convention signée avec la SARL « Les Chemin de l'Eveil »,

Vu l'avenant n°2 approuvé par la délibération n° 08.119 du 9 octobre 2008, relatif au transfert universel de patrimoine des SARL « Les Chemins de l'Eveil » et « LAHMI » et ainsi la convention de réservation des 25 places à la société EVANCIA

Conformément au marché 2017-028, approuvé par la décision-Dajag-MP-2017-071 du 28 juillet 2017, la Ville du Plessis-Robinson a réservé à la société EVANCIA BABILOU, vingt-cinq berceaux à la crèche « Les Petits Mariniers ».

Conformément à la convention et en application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société EVANCIA BABILOU, produit, chaque année, un rapport annuel d'exploitation.

Les principaux éléments du rapport d'activité concernant **l'année 2020** sont les suivants :

- Présentation du Groupe Babilou :

- En 2003, création du groupe Babilou Family. A ce jour Babilou en France c'est 450 structures en propre et 1900 structures réseau, 47 000 berceaux et 5500 collaborateurs en France. Depuis sa création, Babilou accompagne les familles afin de les aider à concilier vie professionnelle et vie familiale.
- Le groupe a fait du développement de l'enfant une priorité, tout comme les innovations qui permettent d'améliorer la qualité du service. Babilou s'engagement également dans une démarche d'amélioration continue avec le déploiement de sa démarche Qualité, Sociétal et environnementale.
 - **L'ensemble des crèches est audité une fois par an selon un référentiel ELSA** (Environnement Ludique Sécurisé et Apprenant) contenant plus de 500 points de contrôle de la qualité des accueils Babilou autour de 6 thématiques. Ce label **ELSA** est donné pour 3 ans, surveillé par un audit chaque année et amène un plan d'amélioration continue par crèche.
- Le Groupe Babilou continue son **engagement sociétal et sa politique développement durable** avec des actions autour de l'alimentation, l'hygiène et le matériel pédagogique (100% des produits d'entretien éco-labellisés, politique d'achat bio et green pour les couches, les petits pots, le lait infantile etc....). Le groupe a aussi révisé son Plan de Maitrise Sanitaire (PMS) avec un médecin hygiéniste en sécurisant les pratiques d'hygiène alimentaire et en réduisant le gâchis alimentaire.
- Le Groupe Babilou a mis en place en septembre 2020 le **Dispositif Accueil inclusif** afin d'augmenter leur offre d'accueil pour les enfants porteurs de handicap et afin d'améliorer le repérage précoce des situations de handicap des enfants accueillis en crèche.

- En 2020, face à la crise sanitaire qu'à traverser le pays, le Groupe BABILOU, en s'appuyant notamment sur l'expérience des 20 crèches réquisitionnées pendant le confinement a **déployé le programme « TOUS PROTEGES – TOUS EN SECURITE »** qui réunit tous les moyens, outils et protocoles qui permettent d'accueillir les familles dans un contexte sanitaire sensible en maintenant notre exigence de haute qualité éducative
- ~ Présentation de la structure des Petits Mariniers :
- **Une capacité (agrément) de 32 berceaux**, située au 81-83 avenue Edouard Herriot au Plessis-Robinson,
 - La surface totale de la structure est de 241m², avec un jardin de 20m²,
 - L'amplitude horaire de 11h30 (ouverte de 7h30 à 19h),
 - Accueil des enfants à partir d'un an (sections moyens et grands),
 - Les produits alimentaires sont en livraison froide.
- **Les chiffres clés de la crèche Babilou, Les Petits Mariniers :**
 - 71 familles accueillies dont 48 familles de la ville du Plessis-Robinson,
 - Le tarif horaire moyen de la crèche est de 1,92 €,
 - 25% des familles robinsonnaises ont un taux horaire <1€ (*12 familles*)
 - La moyenne annuelle des ressources des familles s'élève à 3998,13 €.
 - La crèche a été ouverte 171 jours en 2020 avec un taux d'occupation de 64% ;
 - Une moyenne de contrat de 7h par jour.
 - 2 réunions/ateliers ont eu lieu en 2020
 - Cette année aucun enfant était porteur d'un handicap.
- ~ Présentation du personnel :
- La crèche les Petits Mariniers est composée d'une équipe de 10 professionnelles dirigées par une directrice EJE (3 sont au rang 1 soit un taux de diplômé de 30%), Un plan d'action de recrutement de professionnelles diplômées est mis en place.
 - Les vacances avec un médecin (présence de 4h/mois) et un psychologue (présence de 8h/mois).
- ~ La formation :
- Suite aux entretiens professionnels annuels réalisés avec chacun des agents, il est décidé **un plan de formation annuel composé de 1 ou 2 actions par agent.**
 - Par ailleurs, la crèche a organisé **2 journées pédagogique pour l'ensemble de l'équipe :**
 - Une journée le 24 août 2020 consacrée à des formations en Hygiène et Sécurité avec une revue des protocoles médicaux, des protocoles sécurité mais aussi un exercice d'évacuation et un exercice de mise à l'abri. L'après-midi de cette journée est consacrée à la rédaction de la feuille de route (notamment autour de la fiche enfant) de la crèche pour l'année à venir, la revue du bâtiment et l'aménagement des espaces d'accueil.
 - Une journée le 11 novembre 2020 consacrée au projet pédagogique et un travail tout particulier autour des transmissions aux familles et les différents outils de communication existants (le mur pédagogique, la newsletter trimestrielle, Babilou app...).
 - **1 semaine sécurité est organisée en septembre et en fin d'année** aux fins de réaliser l'audit de sécurité et d'évacuation de la crèche. Durant ces semaines thématiques les équipes doivent avoir revus les éléments de l'exercice de confinement (préparation de la malle, vérification du matériel) et avoir fait l'exercice de confinement.
 - **Des échanges de pratiques entre professionnels sont organisés chaque mois** (réunion entre paires adjointes, réunion entre paires EJE).

- **Des agents se sont formés à l'Ecole Centrale de Puériculture achetée par le Groupe Babilou en 2017** (soit en formation initiale, soit des professionnelles en VAE envoyée par la crèche), des formations au sein même des équipes pour fédérer autour du projet d'établissement et des professionnelles formées en continu pour accompagner aux mieux les jeunes enfants.
- ~ Organisation des locaux :
- La structure est divisée en 2 sections qui s'organisent autour d'une salle de vie, d'une salle de change et 3 salles communes modulables (sommeil/activités),
 - Cette année les professionnels ont travaillé sur la posture professionnelle lors de l'accueil, l'autonomie des enfants et le libre choix des enfants au quotidien.
- ~ La sécurité :
- **Un exercice évacuation incendie a eu lieu le 23 septembre 2020.**
 - **L'exercice de confinement a eu lieu le 1^{er} décembre 2020.**
 - **L'entretien et la maintenance des locaux a été réalisé dans les temps** extincteurs, alarmes, dératisation, prélèvement bactériologiques, bac à graisse, VMC, électricité et les appareils de cuisson.).
- Les actions phares de l'année 2020 à la crèche les Petits Mariniers :
- **La nature à la crèche :** sensibiliser l'enfant à la nature, aux cycles de la vie des végétaux. Installation dans le jardin d'un carré de potager accessible aux enfants régulièrement. A l'intérieur de la crèche, les enfants s'essaient à la germination d'une graine. Un atelier découpe de fruit aussi été proposé
 - **La motricité libre** avec un accès permanent des espaces, utiliser les objets qui les entourent, parcours moteur proposé par les professionnelles
 - **Le langage** (verbalisation des actions, de ce qu'il se passe dans l'environnement, des actions, l'utilisation des imagiers, les temps de chant, des temps de lecture) ;
 - **L'éveil des 5 sens** (verbalisation et contact visuel, tactile avec des échanges verbales et physiques).
 - **Chez les Moyens, en partenariat avec la Médiathèque Jean d'Ormesson de la ville du Plessis-Robinson**, des temps de lecture sont proposés aux enfants.
- Les actions de l'année en situation COVID :
- **1^{er} mars 2020 : fermeture de la structure** avec une continuité d'échanges avec les familles par courriel.
 - A la réouverture, la crèche n'était pas en mesure d'accueillir immédiatement les familles en respectant le protocole établi, du fait de la configuration des locaux. Un groupe de 10 enfants a été accueillis au sein des Etoiles de Mer. L'équipe a été formée sur une journée à l'ensemble des protocoles sanitaires.
 - La structure a pu réouvrir le 16 juin 2020 avec une réorganisation de l'espace et des plannings de travail. Au départ avec un accueil de 10 enfants par section, puis jusqu'à 20/25 enfants par jour.
 - **Le quotidien avec les familles a été très simplifié du fait du contexte sanitaire**
 - 1 café crèche a eu lieu en février 2020, pas de réunion de rentrée à cause de la situation sanitaire, des rendez-vous individualisés
 - **Pas de fête de fin d'année mais une fête de Noël maintenue avec les enfants seulement.**
- ~ La satisfaction des familles :
- L'enquête de satisfaction Globale 2020 pour la crèche les Petits Mariniers est de 8,3/10 avec un taux de recommandation de 94 %.**
- ~ Conclusion et perspectives pour 2021 :

- Une année 2020 qui a été mouvementée du fait de la pandémie COVID, avec l'arrivée des protocoles et des directives gouvernementales.
- Projet 2021 et la recherche sur le langage du tout-petit en association avec une équipe de chercheurs
- Continuer le travail de réflexion sur la posture professionnelle en accueil et selon les conditions sanitaires, permettre aux familles de rentrer dans la structure et de participer aux ateliers.

Le rapport d'activité sera annexé à la présente délibération.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité pour l'exercice 2020, consultable dans son intégralité à la Direction Générale des Services.

19. Service Public – Petite enfance – Crèches Privées – Rapport d'activité du groupe "Les Petits Chaperons Rouges" – Exercice 2020

Conformément au marché 2017-028, approuvé par la décision-Dajag-MP-2017-071 du 28 juillet 2017, la Ville du Plessis-Robinson a réservé à la société Les Petits Chaperons Rouges, des berceaux à la crèche « Les Petits Chaperons Rouges Ville du Plessis Robinson ».

Conformément à la convention et en application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société Les Petits Chaperons Rouges, produit, chaque année, un rapport annuel d'exploitation.

Les principaux éléments du rapport d'activité concernant **l'année 2020** sont les suivants :

Présentation des Petits Chaperons Rouges :

- Le réseau de crèches Les Petits Chaperons rouges fait partie du groupe international GRANDIR, un des principaux fournisseurs de services de garde d'enfants, de soins d'urgence, d'éducation de la petite enfance et de services de parentalité. En France, les Petits Chaperons Rouges c'est 1700 établissements dont 420 crèches en propre et 20 000 familles accueillies.
- 2020, une année inédite :
 - L'accueil a été suspendu de mars à mai 2020, sauf pour les structures attachées à des établissements de santé. Une reprise progressive de l'accueil des enfants de mai à fin juillet (avec des groupes de 10 enfants par section ; certains parents ont préféré garder leur enfant). A partir de la rentrée de septembre, l'occupation des crèches a été beaucoup plus faible que d'habitude (dû certainement au télétravail, chômage partiel, la crainte du lié au COVID, la mise en quatorzaine en cas de suspicion COVID).
 - Un accompagnement des Professionnels avec la mise en place de communication régulière par email via le service de communication et la mise en place de modules de formation en ligne.
 - La volonté de préserver et maintenir le lien avec toutes les familles et de partager de nombreuses informations, actualités et articles sur la parentalité ainsi que des idées d'activité (emails réguliers, publications via l'application « Chaperon et Vous »).
- ANSAMBLE, prestataire de restauration : Depuis 2019, une collaboration avec la société Ansamble, une cuisine maison, l'éveil du goût et de bons produits locaux, régionaux et/ou issus de l'agriculture biologique.
- Projets et actions dans le cadre d'une responsabilité sociétale et environnementale du groupe :
 - Contribuer au bien grandir des enfants accueillis en ayant 100% des crèches engagées dans un programme de prévention de la QAI, 100% des crèches proposant au moins 1 produit bio et produits locaux par jour.

- Préserver l'environnement des générations futurs avec 100% des crèches utilisant de produits d'entretien écolabellisés pour nettoyer les locaux. Les professionnelles formées aux écogestes et à l'éducation au développement durable.
- Accompagner les parents dans la conciliation vie professionnelle/personnelle : en accordant une place en crèche pour les professionnels et ayant 96% des parents qui recommandent les Petits Chaperons Rouges selon le baromètre 2020 de la FFEC.
- Permettre à tous les collaborateurs de bien vivre au travail : en investissant pour améliorer les salles de pause, en développant l'employabilité des collaborateurs via la formation.
- Favoriser un vivre-ensemble au sein des territoires

~ La crèche du Plessis-Robinson :

- La crèche des Petits Chaperons Rouges du Plessis est ouverte depuis mai 2014 avec une montée en charge progressive. Depuis septembre 2020 l'équipe est au complet.
L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID 19, la structure a été fermée pendant 2 mois (16 mars au 10 mai 2020). La réouverture s'est faite de manière progressive avec le respect des gestes barrières pour tous.

- **Fiche de synthèse de la structure**

La ville réserve 8 berceaux sur un agrément de 49, encadré par 14,7 agents.

La structure a une amplitude de 11h d'ouverture de 8h00 à 19h00.

Intervenants extérieurs : 1 Médecin, 1 psychologue et 1 intervenant musique (jusqu'en mars 2020).

- **Occupation des berceaux réservés par la ville :**

15 enfants ont été accueillis sur les berceaux réservés par la ville en 2020.

Les heures réalisées et facturées lors de l'année 2020 ont chuté par rapport à celles de 2019 ; la structure a été fermée du 16 mars au 10 mai, avec une réouverture partielle au 11 mai (accueil limité à 10 enfants par section).

La moyenne annuelle des ressources des familles s'élève à 4 997,17 €.

- **Relations avec les Familles :**

La mise en place d'échanges avec les parents a été le point principal pour cette année 2020 avec la prise régulière de photos des enfants et un partage sur l'application « Chaperon et Vous ». Une newsletter intitulée Crèche Actus est envoyée tous les 2 mois aux familles par courrier électronique. Elle permet d'informer sur le quotidien des enfants avec les temps forts, des contenu pédagogiques mais également sur des conseils pratiques.

De plus des cahiers de vie sont remis aux parents tous les mois (contiennent des photos anecdotes, dessins de leurs enfants).

Deux enquêtes de satisfaction envoyées aux parents, ont été réalisées au cours de l'année 2020, une en juin 2020 avec une satisfaction de 8,5 sur 10 et en octobre 2020, une satisfaction de 8,8/10.

Deux réunions de rentrée ainsi que deux réunions « parents-relais » ont pu être organisées malheureusement avec les conditions sanitaire, les réunions à thèmes et les cafés parents n'ont pas pu être organisés. Le 17 juillet a eu lieu exceptionnellement un conseil de crèche afin de respecter les mesures sanitaires.

- **La vie de la crèche :**

Afin de valoriser les activités de la structure, 2 focus ont été choisis :

- LE BIEN-ETRE en accueillant les enfants dans une ambiance calme et chaleureuse afin de pouvoir partager des moments de détente et de relaxation.
- LA NATURE avec l'éducation au développement durable.

Les activités sont diverses à la crèche avec la mise en place d'activités en « libre-service » adaptées aux enfants en proposant un environnement riche, préparé.

Des ateliers spécifiques sont également proposés, comme les manipulations et les transvasements, les ateliers d'expression et de trace, de découverte, de confection d'instruments de musique...

L'atrium permet les activités de motricité et de jeux d'eau ; le jardin est également un espace très convoité par les enfants (crier, courir, sauter, grimper, faire de la moto/tricycle, jouer au ballon ou encore jardiner).

- Promouvoir l'égalité des chances à travers les activités de la crèche : les activités artistiques et grâce aux livres.
- Des intervenants extérieurs sont sollicités par les équipes avec un intervenant musical (une fois par mois), un médecin (une fois par mois) et un psychologue (deux fois par mois).
- La semaine de la petite enfance a eu lieu du 19 au 23 octobre sur le thème « s'aventurer » en utilisant les thèmes : laisser une trace, voyager, grandir/découvrir, s'affirmer et s'évader/explore.
- La semaine du goût s'est tenue du 26 au 30 octobre 2020

- **Le personnel :**

- La structure a connu des mouvements au niveau des professionnelles avec le départ de 4 agents et l'arrivée de 5 professionnelles, ce qui a permis de créer une équipe nouvelle et dynamique.
- Le personnel de la structure bénéficie d'un accompagnement de carrière personnalisé et d'une palette de formations riche et diversifiée.
- Une journée pédagogique a eu lieu le 24/08/20 sur les thèmes de l'aménagement de l'espace, le projet de section ainsi que les rappels.
- L'animation des équipes :
Plusieurs types de réunions ont eu lieu, comme les réunions de section, les réunions d'éducatrices de jeunes enfants/psychomotricienne, des réunions de maitresse de maison, d'analyse des pratiques et de directrices.

- **Une démarche RSE :**

- Sensibilisation aux écogestes
- Partenariats avec l'association « Bouchons d'amour », ramassage et recyclage de bouchons en faveur des personnes handicapées et des enfants de Madagascar.
- Une alimentation de qualité avec dans ses menus des viandes labellisées, du poissons frais et des alimentations issus de l'agriculture biologique et locale.
- Qualité de l'air intérieur avec un programme de prévention et une vérification annuelle de l'opérabilité des ouvrants a lieu à chaque réouverture de crèche, en août.

- **La sécurité :**

- L'hygiène et le Plan de Maitrise Sanitaire (PMS) qui repose sur 4 piliers (le plan HACCP, les campagnes de prélèvements microbiologiques, les formations HACCP et les audits PMS).
- Sécurité incendie et mise en sécurité, en raison des contraintes liées au covid-19 un seul exercice d'évacuation a eu lieu pendant l'année 2020.

- **Conclusion de l'année 2020 et les objectifs 2021 :**

- L'année 2020 a été marquée par la fermeture de la structure dû au Covid-19. La stabilisation de l'équipe après le confinement a permis d'accueillir les enfants et les parents en toute sérénité.
- Pour 2021, la crèche se fixe pour objectif de continuer la stabilisation des équipes, le développement de Chaperons 2024 mais également le maximum de partage avec les parents.

Le rapport d'activité sera annexé à la présente délibération.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité pour l'exercice 2020, consultable dans son intégralité à la Direction Générale des Services.

20. Affaires juridiques - Etablissement public territorial - Vallée Sud Grand-Paris - Rapport d'activité - Exercice 2020

L'établissement public territorial Vallée-Sud Grand Paris a été créé le 1er janvier 2016 par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Il résulte de la fusion de trois établissements de coopération intercommunale : la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, la Communauté d'agglomération de Sud-de-Seine et la Communauté de Communes de Châtillon-Montrouge.

Vallée Sud-Grand Paris fait partie des 12 Territoires qui composent la Métropole du Grand Paris. Ces Territoires sont définis comme étant des établissements publics de coopération intercommunale d'un seul tenant et sans enclave, comptant au moins 300 000 habitants.

Il comporte 11 communes dont le Plessis-Robinson et 400 617 habitants au 1er janvier 2019, représente 47 Km2 dont 1500 hectares d'espaces verts (32%) soit 8 523 habitants / km2, 23 605 entreprises y ont porté résidence, soit 18% des Hauts-de-Seine et compte environ 150 000 emplois.

C'est également 80 conseillers territoriaux, 11 conseillers métropolitains.

Depuis le 1er janvier 2016, Vallée Sud – Grand Paris exerce les compétences des trois anciennes intercommunalités en sus de celles imposées par la loi NOTRe du 7 août 2015.

Les Territoires exercent ainsi trois types de compétences :

- Les compétences confiées dans leur intégralité par la loi aux EPT,
- Les compétences relevant de l'intérêt territorial,
- Les compétences fonction de l'intérêt métropolitain, dont l'exercice est ainsi partagé avec la Métropole du Grand Paris.

Les services de Vallée Sud-Grand Paris sont organisés autour de 4 grandes missions :

- La protection et l'amélioration du cadre de vie,
- La promotion du développement responsable et solidaire du Territoire,
- Le renforcement de l'accès à la connaissance, à la création, à la culture et au sport,
- La gestion et l'optimisation des moyens afin de garantir leur efficacité.

Bien que le Territoire ne soit pas un établissement public de coopération intercommunale au sens strict, il vous est proposé de prendre connaissance du rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel, consultable dans son intégralité, à la Direction Générale des Services.

21. Petite Enfance – Convention de partenariat à intervenir avec la Société EVANCIA – Approbation et autorisation de signer

Dans le cadre de sa politique en faveur de la Petite Enfance, la Ville a toujours œuvré dans le souci permanent d'offrir aux robinsonnais le maximum de possibilités pour la garde de leurs enfants de moins de quatre ans.

C'est ainsi que la société EVANCIA, dont l'activité consiste en la recherche, la création, l'implantation de structures d'accueil et d'éveil pour les enfants, ainsi qu'en la recherche pour ses clients de places disponibles sur le territoire français, a proposé à la Ville de conclure un partenariat dont les engagements seraient les suivants :

- la Ville s'engage à réserver au profit de la société un certain nombre de places de crèches au sein de nos structures municipales, qui seraient octroyées à des enfants de parents robinsonnais salariés d'entreprises ayant conventionné avec le réservataire ;
- en contrepartie, le réservataire, soit la société EVANCIA, verserait une contribution financière à la Ville, calculée annuellement en fonction du nombre de berceaux réellement réservés.

Dans ce cadre, le réservataire adressera à la Ville les demandes de places de crèche émanant des familles domiciliées au Plessis-Robinson et dont au moins l'un des parents serait salarié d'une entreprise ayant une convention avec le réservataire, puis la Ville attribuerait ensuite les places, selon les disponibilités de chacune de ses crèches.

L'intérêt de ce partenariat est de permettre à la Ville de réduire sensiblement le coût de son service public de garde de jeunes enfants, celui-ci s'avérant particulièrement onéreux et principalement supporté par le budget communal.

La participation financière du réservataire sera calculée à partir du coût de revient annuel d'un berceau déterminé par la Ville, diminué de la participation familiale ainsi que de la participation de la CAF (PSU), voire d'éventuelles subventions. Ainsi le coût qui resterait en principe à la charge de la Ville, sera, dans le cadre de ce partenariat, supporté par le réservataire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec la société EVANCIA, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de ladite convention.

22. Culture – Plessis Arts et Loisirs - Convention d'objectifs, de moyens et de services partagés avec la Ville - Appel du montant définitif 2020 - Approbation

Par convention en date du 21 juin 2010, modifiée par ses 3 avenants, la Ville du Plessis-Robinson et La Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre ont conclu une convention de maîtrise d'ouvrage unique en vue de la construction de la Maison des Arts, comprenant divers équipements culturels dont une salle de Théâtre de 400 places relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération. Ainsi, la répartition du coût de la construction de cette opération s'établissait à hauteur de 32.50% pour la Communauté d'Agglomération et de 67.50% pour la Ville.

Par ailleurs, par convention du 31 décembre 2015, la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre a confié à l'association « Plessis Arts et Loisirs » la gestion du Théâtre de la Maison des Arts, dont la compétence relevait de cet EPCI, auquel s'est substitué depuis le 1er janvier 2016, l'établissement public territorial (EPT) « Vallée Sud Grand Paris » qui assure cette compétence en vertu de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La Maison des Arts, sise 1 place Jane Rhodes au Plessis-Robinson, qui abrite de nombreux espaces dédiés à la Culture et aux différents publics, tels que, 2 salles de cinéma, une médiathèque, un théâtre, des salles de réception et d'exposition, un pôle de musiques actuelles, ainsi que des ateliers d'arts plastiques, a été réceptionnée le 10 juin 2016, date depuis laquelle cet équipement est en fonctionnement.

Aussi, dans un objectif d'optimisation et de rationalisation des moyens de fonctionnement et des ressources et en application du décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015, il a été conclu en juillet 2016 une convention de mandat d'encaissement entre la Ville et l'Association PAL, en vertu de laquelle les droits d'entrées des activités théâtrales sont encaissés par la Ville pour le compte de l'Association.

Vu la délibération n°2016-157 en date du 15 décembre 2016, approuvant la Convention d'Objectifs, de moyens et de services partagés à intervenir avec l'Association Plessis Arts et Loisirs.

Vu l'article 3 de la Convention d'Objectifs, de moyens et de services partagés, indiquant que les frais prévisionnels seront arrêtés par délibération du Conseil Municipal, en attendant les frais définitifs qui devront être établis et arrêtés par délibération du Conseil Municipal qui interviendra après le vote du Compte Administratif et le cas échéant à l'occasion de tout Conseil Municipal pour les sommes définitives qui ne sont pas connues au moment du vote du Compte Administratif,

Vu la délibération n° 2020-151 en date du 17 décembre 2020 fixant le montant prévisionnel au titre de l'exercice 2020, à 250 000 €,

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver, pour l'exercice 2020, le montant définitif de la participation financière du PAL, arrêté à un montant de 298 630.21 €.

23. Culture – Plessis Arts et Loisirs - Convention d'objectifs, de moyens et de services partagés avec la Ville - Appel du montant prévisionnel 2021 - Approbation

Par convention en date du 21 juin 2010, modifiée par ses 3 avenants, la Ville du Plessis-Robinson et La Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre ont conclu une convention de maîtrise d'ouvrage unique en vue de la construction de la Maison des Arts, comprenant divers équipements culturels dont une salle de Théâtre de 400 places relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération. Ainsi, la répartition du coût de la construction de cette opération s'établissait à hauteur de 32.50% pour la Communauté d'Agglomération et de 67.50% pour la Ville.

Par ailleurs, par convention du 31 décembre 2015, la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre a confié à l'association « Plessis Arts et Loisirs » la gestion du Théâtre de la Maison des Arts, dont la compétence relevait de cet EPCI, auquel s'est substitué depuis le 1er janvier 2016, l'établissement public territorial (EPT) « Vallée Sud Grand Paris » qui assure cette compétence en vertu de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La Maison des Arts, sise 1 place Jane Rhodes au Plessis-Robinson, qui abrite de nombreux espaces dédiés à la Culture et aux différents publics, tels que, 2 salles de cinéma, une médiathèque, un théâtre, des salles de réception et d'exposition, un pôle de musiques actuelles, ainsi que des ateliers d'arts plastiques, a été réceptionnée le 10 juin 2016, date depuis laquelle cet équipement est en fonctionnement.

Aussi, dans un objectif d'optimisation et de rationalisation des moyens de fonctionnement et des ressources et en application du décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015, il a été conclu en juillet 2016 une convention de mandat d'encaissement entre la Ville et l'Association PAL, en vertu de laquelle les droits d'entrées des activités théâtrales sont encaissés par la Ville pour le compte de l'Association.

Vu la délibération n°2016-157 en date du 15 décembre 2016, approuvant la Convention d'Objectifs, de moyens et de services partagés à intervenir avec l'Association Plessis Arts et Loisirs.

Vu l'article 3 de la Convention d'Objectifs, de moyens et de services partagés, indiquant que les frais prévisionnels seront arrêtés par délibération du Conseil Municipal, en attendant les frais définitifs qui devront être établis et arrêtés par délibération du Conseil Municipal qui interviendra après le vote du Compte Administratif et le cas échéant à l'occasion de tout Conseil Municipal pour les sommes qui ne sont pas connues au moment du vote du Compte Administratif.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver, pour l'exercice 2021, le montant prévisionnel ajusté de la participation financière du PAL, d'un montant de 300 000 €, le montant définitif étant arrêté lorsque l'ensemble des dépenses imputables au PAL en vertu de la convention sera arrêté.

24. Personnel municipal - Affaires juridiques - Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction – Approbation

Lors de sa séance du 21 septembre 2021, le conseil municipal a approuvé en dernier lieu la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué.

Il est aujourd'hui nécessaire d'actualiser cette liste, en particulier pour tenir compte des adresses effectives des logements occupés par les employés communaux logés pour des raisons de service.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à la présente.

25. Personnel municipal – Modification du tableau des effectifs du personnel permanent – Approbation

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser le tableau des effectifs du personnel permanent, ainsi qu'il suit :

- Création de deux postes d'Attaché à temps complet, afin de permettre l'évolution de la carrière d'agents de la collectivité par le biais de la promotion interne.
- Création d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2ème Classe pour un recrutement à venir.
- Création d'un poste de Technicien principal de 2ème classe, afin de permettre l'évolution de la carrière d'un agent de la collectivité à la suite de la réussite à un concours.

26. Urbanisme - Convention de rétrocession à intervenir avec la SCCV Résistance - 133 avenue de la Résistance – Autorisation

La SCCV Résistance a déposé un permis de construire sur le terrain 133 avenue de la Résistance actuellement occupé par l'Hôpital Marie Lannelongue, amené à déménager sur NOVEOS.

Dans ce cadre, il est prévu la réalisation de différents espaces communs, cheminements piétons, espaces paysagers, réseaux concessionnaires, éclairage public, vidéo protection, espaces verts et bleus et la SCCV a sollicité dans le dossier de permis de construire le souhait de rétrocéder ces espaces communs.

Au terme de cette convention, la Ville accepte la rétrocession des espaces communs conformément à l'article R 431-24 du Code de l'Urbanisme, son souci étant de garantir dans le temps la qualité de ces espaces.

Le projet de convention joint à la présente délibération fixe les modalités de cette rétrocession.

Il convient donc aujourd'hui d'approuver le projet de convention de rétrocession des voies et espaces communs tel qu'annexé à la présente et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

27. Urbanisme – Signature du protocole foncier à intervenir entre la Ville et Eiffage – Autorisation

D'une superficie d'environ 70 hectares, l'OAP NOVEOS, qui comprend le Parc d'activités Novéos, le Parc des Sports et le Parc Technologique, correspond aujourd'hui aux secteurs à fort potentiel de densification en limite Nord-Ouest du territoire inscrits au Schéma Directeur de la Région Ile de France, approuvé par l'État par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013.

L'ambition communale est de contenir l'étalement urbain par une densité maîtrisée en créant un quartier mixte de demain, mêlant logements, activités, services, équipements..., dans la proximité du futur passage du tramway Antony-Clamart. Ce secteur, dont le tissu apparaît actuellement lâche a appelé une réflexion

quant à son optimisation ; l'enjeu étant d'améliorer l'équilibre actif/emploi que la ville a su instaurer au fil du temps par le biais de la diversification fonctionnelle du quartier.

Le projet municipal sur ce site est de développer un nouveau quartier d'habitat et d'emplois, accessible à tous, où la qualité de vie et l'application de principes de développement durable restent des objectifs prioritaires.

Le caractère mixte du futur quartier laisse la possibilité de prévoir, la création de surface de plancher d'activités économiques, compatibles avec le développement de l'habitat. Il est affirmé leur implantation préférentielle, en vitrine sur l'A86, ce qui permettra de constituer une adresse économique et une barrière acoustique face aux nuisances de l'A86 au développement résidentiel en arrière-plan.

Ce quartier durable offrira également une nouvelle offre résidentielle d'une capacité d'environ 4 000 à 4 500 logements collectifs diversifiés en tailles et en financements, en favorisant un bâti plus compact et des densités raisonnées.

Sur ce nouveau quartier, la Ville veillera à répondre aux besoins en équipements publics de proximité, notamment en matière scolaire, de petite enfance et de sport. Dans cette optique, le Parc des Sports sera optimisé. L'offre en équipements de sports, de loisirs et de détente sera améliorée.

28. Urbanisme – Signature du protocole foncier à intervenir entre la Ville et la SCCV - 14 /16 rue de la Mairie – Autorisation

D'une superficie d'environ 70 hectares, l'OAP NOVEOS, qui comprend le Parc d'activités Novéos, le Parc des Sports et le Parc Technologique, correspond aujourd'hui aux secteurs à fort potentiel de densification en limite Nord-Ouest du territoire inscrits au Schéma Directeur de la Région Ile de France, approuvé par l'État par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013.

L'ambition communale est de contenir l'étalement urbain par une densité maîtrisée en créant un quartier mixte de demain, mêlant logements, activités, services, équipements..., dans la proximité du futur passage du tramway Antony-Clamart. Ce secteur, dont le tissu apparaît actuellement lâche a appelé une réflexion quant à son optimisation ; l'enjeu étant d'améliorer l'équilibre actif/emploi que la ville a su instaurer au fil du temps par le biais de la diversification fonctionnelle du quartier.

Le projet municipal sur ce site est de développer un nouveau quartier d'habitat et d'emplois, accessible à tous, où la qualité de vie et l'application de principes de développement durable restent des objectifs prioritaires.

Le caractère mixte du futur quartier laisse la possibilité de prévoir, la création de surface de plancher d'activités économiques, compatibles avec le développement de l'habitat. Il est affirmé leur implantation préférentielle, en vitrine sur l'A86, ce qui permettra de constituer une adresse économique et une barrière acoustique face aux nuisances de l'A86 au développement résidentiel en arrière-plan.

Ce quartier durable offrira également une nouvelle offre résidentielle d'une capacité d'environ 4 000 à 4 500 logements collectifs diversifiés en tailles et en financements, en favorisant un bâti plus compact et des densités raisonnées.

Sur ce nouveau quartier, la Ville veillera à répondre aux besoins en équipements publics de proximité, notamment en matière scolaire, de petite enfance et de sport. Dans cette optique, le Parc des Sports sera optimisé. L'offre en équipements de sports, de loisirs et de détente sera améliorée.

Le développement d'une dynamique commerciale et de services est également prévu, dans le cadre de l'intensification urbaine projetée sur ce secteur. Au sein du quartier, une armature commerciale, constituée de commerces et de services de proximité représentera un enjeu important pour l'animation urbaine.

Plusieurs opérateurs, souhaitent se porter acquéreur de tout ou partie des biens immobiliers détenus ou en voie d'être détenus par La Ville, motivés par le souhait de participer à cette opération de construction, véritable porte d'entrée et future vitrine urbaine de la Collectivité.

C'est dans ces conditions que la SCCV 14-16 rue de la Mairie a manifesté son intérêt d'acquisition de terrains au sein de l'OAP NOVEOS de façon informelle à La Ville.

Aussi, pour mettre en œuvre les objectifs de l'OAP NOVEOS, La Ville s'est fixée pour principes :

- d'organiser la répartition des surfaces de plancher prévisionnelles par opérateurs dans le cadre de protocoles fonciers et opérationnels,
- d'encadrer le prix d'acquisition du m² de surface de plancher constructible, compris entre 1 100 € hors taxe et 1 500 € hors taxe par m² de surface de plancher,
- de fixer les principes applicables à la signature des promesses de vente devant intervenir avec chacun des promoteurs avec lequel elle envisage de contracter,

C'est dans ces conditions, qu'au vu des qualités de la SCCV 14-16 rue de la Mairie, de son dynamisme et de sa capacité à développer un programme de logements qualitatif, il a été décidé par le présent protocole opérationnel et foncier, de lui réserver une surface de plancher constructible d'environ 10 000 m² et d'encadrer les conditions de cette réservation ; étant précisé que ce protocole foncier ne constitue pas en tant que tel une promesse unilatérale de vente, ni une promesse synallagmatique de vente.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent protocole et à négocier l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre du présent protocole.

29. Urbanisme - Patrimoine foncier - Cession d'un bien sis 4 rue de Sceaux – Autorisation

Par acte en date du 6 juillet 2021, le Maire du Plessis-Robinson a acheté un bien sis 4 rue de Sceaux auprès de l'AFPA.

La Ville du Plessis-Robinson et l'EPFIF ont signé en le 9 juin 2021 un avenant à la convention d'intervention foncière signée le 14 juin 2017.

Cet avenant prévoit l'élargissement du périmètre d'intervention de l'EPFIF dans son accompagnement de la commune sur le secteur dit « About » dans lequel se situe le terrain acheté à l'AFPA.

L'EPFIF et la Ville se sont donc entendus pour une cession avant la fin de l'année 2021 dudit terrain au prix d'acquisition par la ville à savoir Neuf Millions d'Euros.

Il convient donc d'autoriser le Maire à signer et à négocier tous les actes relatifs à la cession du bien et à ses modalités.

30. Urbanisme - Patrimoine foncier - Bail commercial à intervenir avec la société ABIOTEC - 18 avenue Edouard Herriot (bat Carnot) – Autorisation

La société ABIOTEC est locataire de la Ville depuis l'acquisition d'une partie du bâtiment Kepler le 8 septembre 2016.

Compte tenu de l'avancée des projets immobiliers sur le Parc Technologique, ABIOTEC a proposé de s'installer dans le bâtiment au 1er étage du bâtiment Carnot, dont la libération complète est prévue ultérieurement.

Il s'agit donc pour la commune de signer un avenant au bail commercial modifiant la désignation du lot, son emplacement, sa surface et le cas échéant le loyer qui sera adapté en fonction de la nouvelle surface des locaux occupés.

Il convient d'autoriser M le Maire à signer un avenant au bail commercial dont la mise en œuvre est confiée au gestionnaire ROHAN NEOGERE.

31. Urbanisme – Signature du protocole foncier à intervenir entre la Ville et Prestimmo – Autorisation

D'une superficie d'environ 70 hectares, l'OAP NOVEOS, qui comprend le Parc d'activités Novéos, le Parc des Sports et le Parc Technologique, correspond aujourd'hui aux secteurs à fort potentiel de densification en limite Nord-Ouest du territoire inscrits au Schéma Directeur de la Région Ile de France, approuvé par l'État par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013.

L'ambition communale est de contenir l'étalement urbain par une densité maîtrisée en créant un quartier mixte de demain, mêlant logements, activités, services, équipements..., dans la proximité du futur passage du tramway Antony-Clamart. Ce secteur, dont le tissu apparaît actuellement lâche a appelé une réflexion quant à son optimisation ; l'enjeu étant d'améliorer l'équilibre actif/emploi que la ville a su instaurer au fil du temps par le biais de la diversification fonctionnelle du quartier.

Le projet municipal sur ce site est de développer un nouveau quartier d'habitat et d'emplois, accessible à tous, où la qualité de vie et l'application de principes de développement durable restent des objectifs prioritaires.

Le caractère mixte du futur quartier laisse la possibilité de prévoir, la création de surface de plancher d'activités économiques, compatibles avec le développement de l'habitat. Il est affirmé leur implantation préférentielle, en vitrine sur l'A86, ce qui permettra de constituer une adresse économique et une barrière acoustique face aux nuisances de l'A86 au développement résidentiel en arrière-plan.

Ce quartier durable offrira également une nouvelle offre résidentielle d'une capacité d'environ 4 000 à 4 500 logements collectifs diversifiés en tailles et en financements, en favorisant un bâti plus compact et des densités raisonnées.

Sur ce nouveau quartier, la Ville veillera à répondre aux besoins en équipements publics de proximité, notamment en matière scolaire, de petite enfance et de sport. Dans cette optique, le Parc des Sports sera optimisé. L'offre en équipements de sports, de loisirs et de détente sera améliorée.

Le développement d'une dynamique commerciale et de services est également prévu, dans le cadre de l'intensification urbaine projetée sur ce secteur. Au sein du quartier, une armature commerciale, constituée de commerces et de services de proximité représentera un enjeu important pour l'animation urbaine.

Plusieurs opérateurs, souhaitent se porter acquéreur de tout ou partie des biens immobiliers détenus ou en voie d'être détenus par La Ville, motivés par le souhait de participer à cette opération de construction, véritable porte d'entrée et future vitrine urbaine de la Collectivité.

C'est dans ces conditions que la société Prestimmo a manifesté son intérêt d'acquisition de terrains au sein de l'OAP NOVEOS de façon informelle à La Ville.

Aussi, pour mettre en œuvre les objectifs de l'OAP NOVEOS, La Ville s'est fixée pour principes :

- d'organiser la répartition des surfaces de plancher prévisionnelles par opérateurs dans le cadre de protocoles fonciers et opérationnels,
- d'encadrer le prix d'acquisition du m² de surface de plancher constructible, compris entre 1 100 € hors taxe et 1 500 € hors taxe par m² de surface de plancher,

- de fixer les principes applicables à la signature des promesses de vente devant intervenir avec chacun des promoteurs avec lequel elle envisage de contracter,
C'est dans ces conditions, qu'au vu des qualités de la société Prestimmo, de son dynamisme et de sa capacité à développer un programme de logements qualitatif, il a été décidé par le présent protocole opérationnel et foncier, de lui réserver une surface de plancher constructible d'environ 3 500 m² et d'encadrer les conditions de cette réservation ; étant précisé que ce protocole foncier ne constitue pas en tant que tel une promesse unilatérale de vente, ni une promesse synallagmatique de vente.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent protocole et à négocier l'ensemble des actes afférents à la mise en œuvre du présent protocole.

32. Urbanisme - Patrimoine foncier - Acquisition d'un bien sis 67 avenue de Robinson – Autorisation

La pizzeria Les Jardins Manjo, située 67 avenue de Robinson souffre de plusieurs difficultés pour permettre le bon fonctionnement de cet établissement, et en particulier son éloignement d'autres commerces, le manque de places de stationnement malgré la matérialisation assez récente de places réglementées, l'imbrication avec les habitations proches créant des nuisances sonores en particulier l'été sur la terrasse.

Les propriétaires tant des murs et que du fonds de commerce ont émis le souhait de cesser leur activité et de céder leur patrimoine à la commune, et situé à proximité de la gare de Robinson cet immeuble ancien et typique peut faire l'objet d'une restructuration sous réserve de précautions architecturales.

Les propriétaires ont acquis cette affaire récemment, en 2018, et après une période de travaux, et quelques mois d'exploitation seulement, la crise sanitaire du COVID 19 a frappé durement l'économie.

La ville est encadrée par l'avis de France Domaine, et a toutefois, proposé le prix maximum évalué par France Domaine pour l'acquisition du bien à la SCI EXINE, propriétaire.

Par ailleurs dans des cas exceptionnels parfaitement justifiés, la ville peut déroger à l'estimation de France Domaine en proposant un prix supérieur à la marge de négociation lorsque des conditions tout à fait particulières sont réunies, or la SAS des JARDINS DE ROBINSON, ont investi dans ce fonds en 2018 seulement, et cette nouvelle enseigne n'a pu fonctionner que quelques mois avant d'être frappée, comme toutes, par la crise sanitaire de la COVID 19.

Il était alors impossible pour France Domaine de pouvoir estimer la valeur du fonds basée sur des bilans, qui sont nécessairement faussés par cette crise, terrible pour le commerce en général et particulièrement pour ceux de création récente.

Aucune condition particulière, à l'exception du paiement d'une part du prix des murs à la SCI EXINE, soit 819 500 € et au versement d'autre part de l'indemnité d'éviction à la SAS les Jardins de Robinson soit 157 410 €, augmentés le cas échéant des remboursements prorata temporis des différents charges, taxes et impôts, et des frais, taxes et honoraires de rédaction et enregistrement de l'acte, il convient donc d'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs aux modalités d'acquisition de ce bien, selon les conditions acceptées par les vendeurs.

33. Questions diverses

34. Décisions

Numéro de décision	Intitulé	Signature du Maire	Envoi Préf.
DECISION-PR-DAJAG-MP-2021-102	Acceptant le marché de réservation de berceaux au sein de structures d'accueil collectif de la petite enfance pour le lot 3	15/11/2021	15/11/2021
DECISION 2021-103 - PAU - GARAGE	Complétant la décision n° 2021-100 portant réforme de deux véhicules communaux	15/11/2021	15/11/2021
DECISION 2021-104 - SPORTS - Convention	Approuvant la convention à intervenir entre L'Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay et la Ville du Plessis-Robinson pour la location d'installations sportives	15/11/2021	15/11/2021
DECISION 2021-108 -Urbanisme	Autorisant Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour le changement de destination de locaux d'entrepôt en équipement public – 9 avenue Galilée	24/11/2021	25/11/2021
DECISION 2021-109 -Urbanisme	Autorisant Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour le changement de destination d'un local sis 16 avenue du Général Leclerc au Plessis-Robinson	24/11/2021	25/11/2021
DECISION 2021-111 - DAJAG - AVOCATS	Désignation d'un avocat pour assurer la défense des intérêts de la Ville	07/12/2021	07/12/2021
DECISION 2021-114 - Urbanisme	Approuvant la Convention d'Occupation Précaire à intervenir entre la Ville du Plessis-Robinson et Monsieur XXXX pour la mise à disposition d'une partie d'un bien sis 71 avenue E. Herriot	03/12/2021	03/12/2021